



Premier feuillet.

Pour le PREFET et par Délégation  
Le Directeur de l'Administration Communale

## Séance du Conseil Municipal

du dix-sept février mil neuf cent soixante sept

Le dix-sept février mil neuf cent soixante sept, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents : M. M. Robert Maire, Judith adjoint, Violette, Legrand, Dhont, Hot, Goudy, Rabier, Couet, Tironflet, Brunant, Roy.

Excusés : M. M. Gilles et Gilbert

M. M. Changenet et Alice qui donnent pouvoir à M. Robert

M. Baulieu qui donne pouvoir à M. Judith

À la demande du Maire, et conformément à l'article 24 du Code Municipal, le Conseil se prononce favorablement sur la procédure d'urgence de sa convocation en séance extra-ordininaire.

I - L'ordre du jour appelle le projet de la construction d'un groupe scolaire, au lieu-dit "La Jeannotte".

Après avoir entendu les explications de son Maire et l'avis de chacun des Conseillers présents, l'Assemblée décide :

1°) en ce qui concerne le terrain :

Vu la lettre de Monsieur Delourvier en date du 15 Décembre 1965, qui donne son accord sur le choix du terrain destiné à l'implantation du nouveau groupe scolaire "La Jeannotte",

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Novembre 1965, approuvée le 10 Décembre 1965, portant désignation d'un terrain pour y implanter le groupe prévu et déterminer les conditions d'acquisition,

Vu l'avis de Monsieur le Receveur Municipal sur la réalisation des fonds d'emprunt versés dans sa caisse au 1<sup>er</sup> Janvier 1967,

Estimant qu'il y a lieu, tous obstacles étant levés, de passer à l'acquisition, donne pouvoir à son Maire de signer l'acte d'achat, entre le vendeur Madame Girard et éventuellement la Société Aujou ou toute autre Société qui accepterait de se substituer à la Société Aujou,

et la Commune.

2<sup>e</sup>) - en ce qui concerne les bâtiments :

Après avoir pris connaissance de la décision du Conseil Général qui, dans sa séance du 16 juin 1966 a classé la Commune au 67<sup>e</sup> rang, en lui accordant 4 classes (première tranche du groupe de 14 classes demandé par la Municipalité),

Considérant cette attribution insuffisante pour assurer la scolarité,

Estimant néanmoins que cette réalisation doit être acceptée et être très rapidement réalisée pour que la Commune soit en mesure d'accueillir les enfants inscrits à la rentrée du 15 Septembre 1967,

Pour ce faire décide :

- d'abandonner le type de construction classique présenté par Monsieur Jouven architecte, qui serait trop long à construire,

- de conserver le plan masse en adoptant à la place le procédé de construction industrialisée, l'aluminium français Saint-Gobain, réalisé par la Société GEEP, procédé agréé par l'Education Nationale et présenté par Monsieur Jouven architecte coordinateur et Monsieur Rameau architecte d'opération,

- d'indemniser au taux autorisé par le règlement d'administration, les étages du Cabinet Jouven, cette somme étant prise sur les fonds prévus pour la construction scolaire au titre des honoraires.

3<sup>e</sup>) - entend lecture d'une lettre du Maire à Monsieur le Préfet : Cette lettre énumère les différents projets ayant obtenu une suite défavorable depuis 1959.

II Hoffaire Hubert:

Après avoir pris connaissance de la lettre du 25 novembre 1966 de la Direction Générale des Impôts et Service des Domaines (Enregistrement),

décide d'entamer une procédure d'expropriation à l'encontre de la Direction Générale des Impôts et Service des Domaines (Enregistrement), ex-qualité de curateur à la succession vacante de M. Hubert.

L'aquisition de cette propriété permettra l'agrandissement du cimetière et le logement d'un gardien.

Le Conseil, à la demande de Messieurs Violette, Begrard,

Goudy, invite le Maire à demander de joindre les 3 lots de terrain qui permettraient une amélioration de la rue du Parc.

### III Bibliothèque:

Sur la proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal décide la création d'une bibliothèque municipale.

Le tarif d'adhésion est fixé à 2,50 F. par an

Le prêt du livre est fixé à 0,50 franc.

Pour un adhérent, membre de la Maison des Associations et de la Culture, ou titulaire de la carte d'économiquement faible, ces droits seront ramenés à 0,25 franc par livre.

### IV Polices d'assurances:

Le Conseil décide d'approuver les projets d'avenants présentés par "La Union et le Phénix Espagnol".

- pour la responsabilité civile de la Commune sur le Stade Municipal (l'utilisation de ce dernier étant prévue tous les jours et non certains jours).

- pour la responsabilité civile dans l'exploitation des Restaurants Municipaux Scolaires.

- pour l'assurance des bâtiments de la Gendarmerie, Avenue de Villeroy, valeur reconstruction,

autorise son Maire à signer polices et avenants présentés.

### V Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Social de la Région d'Evry:

Entend lecture d'un rapport présenté par Monsieur Vice.

« Le Syndicat Intercommunal des œuvres sociales, loisirs et vacances, s'est réuni à la Mairie d'Evry le Jeudi 9 Février 1967 à 10<sup>h</sup>30, sous la Présidence de Monsieur Haye, Secrétaire Général de la Préfecture.

« À cette réunion, assistaient en outre :

« Monsieur Tabuteau - Chef de l'Administration Centrale

« Monsieur Bortat - Trésorier Payeur Général

« Monsieur Jeillon - Receveur Municipal de Corbeil-Banlieue

« Monsieur Laumaud - Chef à l'Administration Centrale

« Monsieur Farge - Directeur de l'Action Sociale

« Monsieur Nicot - Délégué à la Jeunesse et aux Sports

« Monsieur Boscher - Député - Maire d'Evry  
« Monsieur Collet - Maire de Ris-Orangis  
« Monsieur Flizot - Adjoint de Ris-Orangis  
« Monsieur Pior - Adjoint de Courcouronnes  
« Monsieur Marcille - Maire de Bondoufles  
« Monsieur Robert - Maire de Gennecy  
« Monsieur Nice - Conseiller Municipal de Gennecy

« Après que Monsieur Baye eût donné des explications au sujet du fonctionnement du Syndicat et les précisions administratives données par les responsables des divers services de la Préfecture, il a été procédé à l'élection du Bureau. Cette élection a donné les résultats suivants, à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Jacques Robert	Président
- Monsieur Collet	1 <sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Marcille	2 <sup>e</sup> Vice-Président
- Monsieur Lerasseur	Secrétaire

« Monsieur Robert remercie les personnalités présentes de la confiance qu'elles veulent bien lui témoigner et aborde immédiatement la question qui est à la base de la constitution de ce syndicat, soit : Le Village de Vacances de Lamoura.

« Après un exposé très clair de la situation actuelle et de ce que l'on peut attendre de la construction de ce village, les délégués des communes intéressées donnent leur accord pour participer à cette édification.

« La répartition des charges financières et de l'occupation des lits se faisant au prorata du nombre d'habitants, un calcul succinct fait ressortir à environ 3 francs par habitant, le montant de la participation de chacun des adhérents.

« Cette charge modeste reçoit l'approbation des parties intéressées qui chargent le Président de bien vouloir continuer les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce projet.

« La séance est levée à 12 heures.

Après ce rapport, le Conseil décide d'inscrire au budget primitif la part financière de la Commune.

## VI Conservation de l'ancienne Gendarmerie, rue de la République

Le Maire donne lecture de la lettre du Commandant Gotteland, qui au nom de son Administration, accepte la poursuite de la location de la Gendarmerie, rue de la République et des deux logements annexes, au profit de la brigade moto-

risee de Corbeil selon les termes de notre lettre 993/41<sup>3</sup>  
du 3/11/1966, ce qui revient à dire que les travaux  
effectués avec la collaboration de la gendarmerie sont les  
suivants :

- logement n°2 : remplacer une lame de parquet
- logement n°4 : remplacer une lame de parquet  
réajuster les fenêtres  
revoir les joints qui séparent mur et évier
- grenier : pose d'un nouveau parquet
- local de service : pose d'un nouveau parquet  
d'une manière générale : revoir le fonctionnement des  
échelles.

## VII Voirie

Le Maire fait savoir que le Gaz de France porte  
de 4.500 francs à 7.500 francs sa participation à la réfec-  
tion de la rue de la Fontaine.

## VIII Extension électricité, Glos Renault

Vu la proposition du 16 Février 1967,  
le Conseil accepte la fourniture et la pose d'un po-  
teau béton destiné à l'éclairage public dans cette voie,  
suivant étude de Monsieur Ferrand, E.D.F. Étampes (clevis  
n° 5808).

La dépense sera prise sur les chapitre et article prévus  
à cet effet au budget primitif.

## IX Marais

Le Conseil entend le compte-rendu de Monsieur Gouaud  
Approuve le réempoissonnement : 160 Kgs de poisson  
pour 1.370 francs

Décide l'installation d'une passerelle pour accéder  
à la pièce du fond du marais.

## X Questions diverses

Monsieur Goudy : - signale le cas de Monsieur Bourdoiseau  
pour l'assainissement de la rue Emile Bigon  
- demande que l'on garnisse les deux lavabos qui ont été oubliés dans la gendar-  
merie.  
Le Maire avisera l'architecte.

Monsieur Dhont:

demande s'il est exact que l'assainissement de la rue Jean Jaurès, entre le passage à niveau et le Petit Benney, doit commencer bientôt.

Ce Maire confirme que ces travaux seront effectués sous peu.

Messieurs Violette et Hbot:

s'intéressent aux travaux de peinture sur la chaussée par l'Entreprise Guillaumet.

Ce Maire rappellera à cette entreprise ses engagements.

## XL Porcelaine:

Monsieur Judith fait un rapport complet, sur les différents contacts établis à la suite de l'émission "Bonsoir Monsieur le Maire" et présente un pot en "porcelaine de Benney".

Préfecture  
de l'Essonne  
3<sup>e</sup> Bureau  
n<sup>o</sup> Corr<sup>o</sup>  
1967 Le P  
signe

Refecture de l'Essonne

Direction de l'Administration Communale

1<sup>er</sup> Bureau

W<sup>o</sup> 01029

Bonbeau-Essonne, le 4 Mars 1967

Vu

Le Préfet  
Pour le Préfet et son Délégué  
Le Directeur de l'Administration  
Communale

Sig<sup>n</sup>é: illisible

Ce Conseil décide de passer à l'acquisition de la totalité des pièces proposées, vote les crédits et inscrira les sommes prévues à cet effet.

Il remercie tout particulièrement Monsieur Boeban, ainsi que l'expert en porcelaine qui a bien voulu faire don à la ville de la première pièce: un très joli pot.

Ce Conseil demande au Maire d'envisager la possibilité d'une manifestation ayant pour thème "Les porcelaines", dans le courant de l'année 1968.

La séance est levée à 20 heures 20.

Séance du Conseil Municipal  
du onze mars mil neuf cent soixante sept.

Le onze mars mil neuf cent soixante sept, à vingt  
heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est